

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_3_9

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille dix sept, le mardi 11 avril à 19 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Avril 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERTHEBAUD Anne

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide financière au collège de Saint Amant de Boixe pour aider les enfants domiciliés sur la commune à partir en voyage scolaire.

Une aide financière de 15 € sera attribuée par enfant et par an, à partir du moment où la prise en charge financière par les parents sera supérieure ou égale à 150,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder une aide financière de 15,00 € par enfants et par an au Collège Eugène Delacroix de Saint Amant pour aider les enfants à partir en voyage scolaire, selon les conditions pré-cités;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot